

**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020**

L'an deux mille vingt le 02 mars à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 11 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 24 février 2020, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS maire,

**Présents** : MM. DELMAS Roland, BRUSQUAND Christian, DUSSAIGNE Gérard, DUBOS Damien, COMPOSTELLA Michel, ROUSSEAU Vital, JAUBERT Pascal, LALBAT Christophe, BRUNETEAU Sébastien

Mmes, BORIE Arlette, CIABRINI Edwige

**Excusés**: AUDIBERT Sylvie, GUILLEMIN Antoine

**Absentes**: BARSE Catherine, CULINE Bernadette

**Madame Sylvie AUDIBERT a donné procuration à Monsieur Christian BRUSQUAND et Monsieur Antoine GUILLEMIN a donné procuration à Monsieur Gérard DUSSAIGNE.**

Le quorum étant atteint, le maire, déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Sébastien BRUNETEAU est désigné à l'unanimité.

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

**II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS****Conseil communautaire : (Roland DELMAS)**

Roland rappelle que des barrières et un podium acquis par la communauté de communes sont à la disposition des communes adhérentes.

Le compte administratif 2019 a été voté, il fait ressortir un excédent de fonctionnement de plus de 1.5 million d'euros.

Les recettes baissent en raison de la taxe sur les supermarchés.

**Réunion de chantier SIPEP (Roland DELMAS)**

La première réunion de chantier de la construction du château d'eau à Audrix a eu lieu.

A cet effet, un emprunt de 240 000 euros a été contracté par le SIPEP.

Le prix de l'eau vendue aux communes par le SIPEP va augmenter un peu.

**Conseil d'école (Roland DELMAS)**

Il y a 102 élèves qui fréquentent le regroupement et 98 prévus pour la rentrée scolaire 2020.

Les effectifs prochains sont en baisse pour l'école de Saint-Chamassy, 22 élèves.

La date de la fête pour carnaval est fixée au 17 avril 2020 et celle de la fête des écoles au 09 juin 2020.

**Syndicat d'électrification – SDE (Roland DELMAS)**

Présentation de la liste d'éradication des fils nus, le montant prévu s'élève à 380 000 €, c'est programmé pour l'année 2020.

**Compte rendu de l'enquête publique du PLUi (Roland DELMAS)**

Les dernières modifications ont été validées à la suite de l'enquête publique, la zone 1 AU de la Fontaine de Laumède est supprimée et la zone 1 AU du Bourg est agrandie.

**III – DELIBERATIONS****2020 05 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE PERSONNEL**

Monsieur le maire explique au conseil municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par la CNP Assurances, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer :

- les contrats CNP Assurances pour l'année 2020
- la convention de gestion avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

## **2020 06 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Monsieur le Maire informe que, le Président la communauté de communes Vallée de l'Homme lui a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en 2020.

Il rappelle que le Conseil Communautaire lors de sa séance en date du 01 décembre 2016 a délibéré pour opter pour un passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2017.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (C.G.I), et suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique (F.P.U) à l'échelle communautaire, la communauté de communes Vallée de l'Homme verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la F.P.U.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 29 janvier 2020 pour étudier les transferts des compétences : Défense Forestière Contre les Incendies et CIAS. Il demande de bien vouloir prendre connaissance du dossier ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 29 janvier 2020 ci-joint annexé, **PRECISE** que l'attribution de compensation 2020 transmise tient compte de l'évaluation des charges transférées.

## **2020 07 -ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LA MISE AUX NORMES DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal la procédure d'appel d'offres en 08 lots séparés lancée le 23 décembre 2019 pour la rénovation énergétique et la mise aux normes de la cantine scolaire.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le Conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du Conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le rapport d'analyse des offres après négociation du 03 février 2020 étudié en commission d'ouverture des plis le 03 février 2020 et le caractère infructueux du LOT N°7 - ELECTRICITE pour réception de deux plis hors délais ;

Vu les critères de jugement des offres, à savoir : délai 20%, valeur technique de l'offre 30%, prix 50% ;

Vu la nécessité de s'adjoindre les services d'un coordonnateur pour la Sécurité et la Protection de la Santé pour effectuer les travaux ;

Vu la nécessité de s'adjoindre les services d'un Bureau de Contrôle de la conformité électrique des travaux ;

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu les devis pour la mission SPS et pour celle du contrôle électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de se prononcer sur le choix des entreprises, pour les lots suivants :

Les montants sont exprimés en euro et en H.T.

- LOT N° 1 - GROS ŒUVRE

Entreprise MATRADIP Grange de la Vergne 24220 VEZAC

pour un montant de 11 717.86

- LOT N°2 – CHARPENTE COUVERTURE

SARL REZENDE JCD CALES La Séguinie 24480 LE BUISSON DE CADOUIN

pour un montant de 16 192.00

- LOT N° 3 - COUVERTURE TUILE  
SARL REZENDE JCD CALES La Séguinie 24480 LE BUISSON DE CADOUIN  
pour un montant de 10 318.50
  
- LOT N°4 – MENUISERIE ALU  
SARL LACOSTE 9 rue des Isards 24000 PERIGUEUX  
pour un montant de 12 250.00
  
- LOT N°5 – PLATRERIE ISOLATION  
SAS SUDRIE & FILS La Barde 24260 LE BUGUE  
pour un montant de 10 575.69
  
- LOT N°6 - CARRELAGE FAIENNE PEINTURES  
Ets BREL 1 rue Blaise Pascal 24200 SARLAT  
pour un montant de 14 444.75
  
- LOT N°7 ELECTRICITE  
HOMELEC La Séguinie 24480 LE BUISSON DE CADOUIN  
pour un montant de 12 677.28
  
- LOT N° 8 - PLOMBERIE VMC CHAUFFAGE  
BALSERA 29, Bld de la Résistance 24150 LALINDE  
pour un montant de 20 820.28

dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique et de mise aux normes de la cantine scolaire, pour un montant de 115 582.90 € H.T.

- de retenir le DEKRA pour la mission SPS, pour un montant de 1 360 € et l'entreprise BUREAU VERITAS pour le contrôle électrique pour un montant de 150 €.

- autorise monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

### **2020 08 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Vital, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 dressé par [Monsieur Roland DELMAS Maire](#), après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses.....	329 620.71
Recettes.....	426 514.01
Résultat excédentaire.....	96 893.30
Excédent reporté de 2018 .....	112 877.43
Soit un excédent net cumulé de.....	209 770.73

#### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses .....	35 737.86
Recettes .....	369 225.81
Résultat excédentaire.....	333 487.95
Déficit reporté de 2018.....	243 348.72
Soit un excédent net cumulé de .....	60 139.23
Restes à réaliser en dépenses.....	151 800.00
Restes à réaliser en recettes.....	néant

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019.

## **2020 08 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Vital, délibérant sur le compte administratif du budget annexe du lotissement de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Roland DELMAS Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses.....	12 438.87 €
Recettes.....	12 438.87 €
Résultat .....	00 €
Déficit reporté de 2018.....	3 837.00 €
Soit un déficit net cumulé de.....	3 837.00 €

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses .....	00.00 €
Recettes .....	12 438.87 €
Résultat .....	12 438.87 €
Déficit reporté de 2018.....	-12 438.87 €
Soit un déficit net cumulé de .....	0.00 €
Restes à réaliser en dépenses.....	néant
Restes à réaliser en recettes.....	néant

## **IV - AFFAIRES DIVERSES**

### ***Organisation du bureau de vote***

La tenue du bureau de vote a été organisée pour le vote du 15 mars 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation du plan des parcelles et de la voie communale à Fourques, en vue d'une régularisation avec achat de terrains. Un débat a eu lieu autour de la proposition des propriétaires jugée inacceptable.

- Le compte-rendu de la visite sur le terrain à Pégauret a été donné aux élus, les propriétaires sont favorables au tracé prévu.

La commune va lancer les devis pour le bornage.

***Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt et une heures et quarante cinq minutes.***